

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 492 240

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 22134**

(54) Vaporisateur, notamment pour parfum.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 D 34/02.

(22) Date de dépôt..... 16 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : Société dite : CARTIER INTERNATIONAL BV, résidant aux Pays-Bas.

(72) Invention de : Joseph Kanoui.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Nony, conseil en brevets d'invention,
29, rue Cambacérès, 75008 Paris.

La présente invention a pour objet un vaporisateur notamment pour parfum et plus particulièrement un tel vaporisateur comprenant un flacon et une pompe fixée dans le col du flacon, une tige d'actionnement de la pompe faisant saillie de celle-ci.

5 On connaît des vaporisateurs de ce type dans lesquels une pompe est munie à sa partie inférieure d'un tube d'aspiration et à sa partie supérieure d'une tige d'actionnement du piston susceptible également de conduire le liquide aspiré jusqu'à un diffuseur formé dans un pousoir disposé à l'extrémité libre de
10 cette tige d'actionnement.

La pompe est montée à l'extérieur du flacon au-dessus du col de celui-ci, le tube d'aspiration pénétrant dans le flacon et la tige d'actionnement supportant le pousoir au-dessus de la pompe.

15 Cet agencement présente deux inconvénients principaux.

D'une part il nécessite une hauteur relativement importante au-dessus du col du flacon puisqu'il est nécessaire de loger successivement la pompe puis au-dessus de celle-ci le pousoir. Ceci complique notamment la conception du capuchon du
20 vaporisateur qui doit être prévu pour recevoir l'ensemble de ces organes.

Par ailleurs un tel empilement est assez peu esthétique puisque l'ensemble des organes mécaniques du vaporisateur est visible.

25 La présente invention vise à pallier cet inconvénient en fournissant un vaporisateur de hauteur réduite dans lequel les organes mécaniques ne sont pas apparents.

30 A cet effet la présente invention a pour objet un vaporisateur notamment pour parfum comprenant un flacon et une pompe fixée au col du flacon, une tige d'actionnement de la pompe faisant saillie de celle-ci, caractérisé par le fait que la pompe est entièrement engagée à l'intérieur du col du flacon, seule la tige d'actionnement sortant du flacon.

35 Ainsi on peut diminuer la hauteur du vaporisateur et plus particulièrement celle de son capuchon d'une quantité correspondant à la hauteur de la pompe. Par ailleurs du fait que les flacons de vaporisateur sont fréquemment réalisés en verre opaque ou en verre de couleur, la pompe disposée à l'intérieur du col du flacon n'est pas visible ce qui améliore d'une manière sensible
40 l'esthétique de ce vaporisateur.

La pompe peut par exemple être sertie sur le col du flacon..

Dans une forme de réalisation avantageuse de l'invention un pousoir est monté sur ladite tige et possède une jupe cylindrique coopérant avec une surface de guidage complémentaire sur le flacon.

Cette jupe cylindrique assure ainsi le centrage du pousoir ce qui permet un actionnement régulier et progressif de la pompe.

10 La jupe cylindrique du pousoir peut par exemple cooperator par sa surface intérieure avec une surface de guidage convexe sur le flacon.

Cette surface de guidage peut par exemple être formée par un élargissement du col du flacon.

15 Un mode de réalisation de l'invention sera maintenant décrit de manière plus détaillée en référence à la figure annexée qui est une vue en coupe axiale d'un vaporisateur selon l'invention.

20 Ce vaporisateur comporte d'une manière générale un flacon 1 et une pompe 2.

La pompe 2 est de tout type connu et comporte un corps de pompe 3 à la partie inférieure duquel est monté un tube d'aspiration 4 et qui comporte à sa partie supérieure une tige d'actionnement 5. La tige 5 entraîne par son enfoncement l'actionnement d'un piston contenu dans le corps de pompe 3. La tige 5 est creuse de sorte qu'elle peut servir de conduit pour le fluide pompé à l'aide de la pompe 2.

Un pousoir 6 est monté à l'extrémité de la tige d'actionnement 5 et comporte de façon connue un diffuseur sur ses flancs latéraux. Le pousoir 6 est muni en outre d'une jupe cylindrique 7 dont le diamètre intérieur est légèrement supérieur au diamètre extérieur d'un élargissement 8 du col du flacon 1.

Ainsi lorsque le pousoir 6 est enfoncé la surface intérieure 9 de la jupe 7 coopère avec la surface extérieure convexe 10 de l'élargissement 8 pour centrer et guider le pousoir 6.

Une platine de support 11 pour la pompe se trouve en appui sur un joint 12 disposé à la partie supérieure du col du flacon 1. La platine 11 est ensuite sertie à l'aide d'une bague

40 13.

Par conséquent le corps de pompe 3 qui, dans les dispositifs de l'art antérieur, émergeait pour une part importante du flacon 1 est ici entièrement disposé à l'intérieur de ce flacon et par conséquent invisible.

5 De plus les moyens de montage de la pompe 2 à savoir la platine de support 11, le joint 12 et la bague de sertissage 13 sont cachés par la jupe 7 du poussoir 6. Enfin les surfaces de guidage coopérantes 9 et 10 assurent le centrage du poussoir 6 et permettent ainsi un meilleur fonctionnement de la pompe.

10 Bien entendu l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif et à laquelle diverses modifications et variantes peuvent être apportées sans sortir pour autant du cadre ni de l'esprit de l'invention.

15 C'est ainsi par exemple que la pompe 2 pourrait être vissée sur le col du flacon au lieu d'être sertie comme cela a été décrit.

20 De même la jupe 7 coopère dans ce mode de réalisation avec un élargissement du col du flacon. Ceci n'est évidemment pas indispensable et dans une variante la jupe 7 pourrait par exemple coopérer avec la surface périphérique de la bague de sertissage.

REVENDICATIONS

1. Vaporisateur, notamment pour parfum, comprenant un flacon et une pompe fixée au col du flacon, une tige d'actionnement de la pompe faisant saillie de celle-ci, caractérisé par
5 le fait que la pompe est entièrement engagée à l'intérieur du col du flacon, seule la tige d'actionnement sortant du flacon.
2. Vaporisateur selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pompe est sertie sur le col du flacon.
3. Vaporisateur selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'un pousoir est monté sur ladite tige et possède une jupe cylindrique coopérant avec
10 une surface de guidage complémentaire sur le flacon.
4. Vaporisateur selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la jupe coopère par sa surface intérieure avec
15 une surface de guidage convexe sur le flacon.
5. Vaporisateur selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la surface de guidage est formée par un élargissement du col du flacon.

1/1

